

Brevet des collèges

- **Le contrôle continu**
- **Les 3 épreuves écrites**
- **L'histoire des arts**
- **La validation du socle commun**

Le contrôle continu 220 points

Le contrôle continu constitue une partie importante pour l'obtention du brevet des collèges.

220 points répartis entre :

- 10 matières (français, mathématiques, LV1, LV2, SVT, physique/chimie, EPS, arts plastiques, musique et technologie)
- La note de vie scolaire
- En bonus : les points au dessus de la moyenne pour les options (latin – découverte professionnelle)

Les 3 épreuves écrites 120 points

- Français 40 points
- Mathématiques 40 points
- Histoire/Géographie et éducation civique 40 points

Français (3h) 40 points

1^{ère} partie (1h30)

- Questions sur un texte (15 points)
- Un exercice de réécriture (4 points)
- Une petite dictée (6 points)

2^{ème} partie (1h30)

- Une rédaction (15 points)

Mathématiques (2h) 40 points

- 1^{ère} partie (12 points) : exercices d'algèbre
- 2^{ème} partie (12 points) : exercices de géométrie
- 3^{ème} partie (12 points) : problème à résoudre
- 4 points pour la présentation, l'orthographe et le raisonnement.

Histoire/Géographie et Éducation civique (2h) 40 points

- 1^{ère} partie (18 points) : Histoire ou Géographie (sujet au choix) avec textes, questions et paragraphe argumenté.
- 2^{ème} partie (12 points) : Éducation civique.
- 3^{ème} partie (6 points) : Repères chronologiques et spatiaux appris depuis la sixième.
- 4 points pour la rédaction et la présentation.

Histoires des arts 40 points

En 2012, l'histoire des arts est pour la deuxième année consécutive, une épreuve obligatoire qui se déroule à l'oral (15 min)

1. Constituer une liste de 5 objets d'étude (3 en classe et 2 au choix des élèves) thème: Arts, Etats et pouvoir, puis le faire valider auprès de leur professeur d'histoire-géographie.
2. Le jury tire au choix un sujet parmi les 5.

Déroulement de l'épreuve

- 10 min (présentation de leur dossier)
- 5 min (questions du jury)

Validation du socle commun

Le socle commun est composé de 7 compétences.

- Compétence 1 : Maîtrise de la langue française
- Compétence 2 : Pratique d'une langue vivante étrangère
(niveau A2 : savoir se présenter, échanger sur des conversations courantes et décrire des choses simples)
- Compétence 3 : Mathématiques, culture scientifique et technologie
- Compétence 4 : B2I (brevet informatique)
- Compétence 5 : La culture humaniste
- Compétence 6 : Compétences sociales et civiques
- Compétence 7 : Autonomie et initiative

Les points du Brevet des collèges

● Le contrôle continu	220 points
● Les 3 épreuves écrites	120 points
● Histoire des arts	40 points
Total	380 points

+ la validation du socle commun

Récapitulatif de calcul des points

● Contrôle continu sur 220 points

Français	9
Mathématiques	12
LV1	10
LV2	9
SVT	11
Physique/Chimie	10
EPS	14
Arts plastiques	13
Musique	14
Technologie	8
Vie scolaire	18
Total	128 / 220

● Les 3 épreuves écrites sur 120 points

Français	18
Mathématiques	20
Hist/Géo éduc civ	21
Total	59 / 120

● Histoire des arts sur 40 points

24 / 40

● **Total** **211 sur 380**

+ la validation du socle commun